



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE

**« BOUGER TRAVAILLER  
Programme Aquitain de Mobilité pour  
l'Emploi »  
« ARML Nouvelle-Aquitaine »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE  
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)



# INTRODUCTION

---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°AP5 lancé en 2014 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www. experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site [www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)



## FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>THÉMATIQUE</b> <b>« MOBILITE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES » - AP5</b>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ</b>
<b>Titre : « BOUGER TRAVAILLER »</b> <b>Programme Aquitain de Mobilité pour l'Emploi</b>
L'objectif général du projet est d'accroître la mobilité vers l'emploi des jeunes accompagnés par les missions locales en outillant les pratiques de diagnostic et d'accompagnement des conseillers, pour faire évoluer le regard des jeunes sur leur mobilité et leurs pratiques des déplacements.
<b>Public(s) cible(s) :</b> 61 conseillers en Insertion issus de 13 Missions Locales ; 1937 jeunes accompagnés
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :</b> Pour atteindre l'objectif, le projet a permis de faire évoluer les pratiques des conseillers, et donc l'impact de l'accompagnement, sur 2 volets : <ul style="list-style-type: none"><li>- Intégration d'un outil thématique de diagnostic pour renforcer l'analyse des situations par les conseillers et la compréhension par les jeunes de leurs freins à la mobilité</li><li>- Développement des temps d'animations et d'actions collectives venant appuyer l'accompagnement individuel, temps collectifs dont les bénéficiaires semblent intéressés au regard d'autres expérimentations (garantie jeunes par exemple).</li></ul> Le projet vise également à faire évoluer les pratiques des jeunes, par l'acquisition de compétences mobilité au travers des ateliers, de l'expérimentation concrète de déplacements mais aussi par l'information sur les nouvelles possibilités de mobilité (Co voiturage, solutions entre particuliers, modes de déplacements doux).
<b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> <b>Région Aquitaine : sur les territoires des ML de :</b> <b>Périgueux ; Ribéraçois ; Haut Périgord ; Périgord Noir ; Bassin d'Arcachon ; Haute Gironde ; Médoc ; Libournais ; Technowest ; Landes ; Mourenx-Oloron-Orthez ; Pays Basque ; Pau Pyrénées</b>
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b> La montée en compétences et l'outillage des conseillers en Insertion des ML permettent une démarche d'accompagnement de la mobilité et un travail sur le développement de l'autonomie du jeune ; le diagnostic approfondi facilite la mobilisation de solution de mobilité adaptée à chaque bénéficiaire ; les ateliers et les expériences de mobilité renforcent les capacités individuelles et optimisent les aides financières de droits communs que les ML peuvent mobiliser pour les jeunes

<p><b>Partenaires techniques opérationnels :</b>  (1) Partenaires initialement visés dans la convention :17 ML -MOUVANCES- WIMOOV  (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : 13 ML - MOUVANCES- WIMOOV</p>
<p><b>Partenaires financiers (avec montants) :</b>  FAJ Local TECHNOWEST 3800 EUROS</p>
<p><b>Durée de l'expérimentation :</b>  (1) Durée initiale : 24 mois  (2) Durée effective : 21 mois</p>
<p><b>LE PORTEUR DU PROJET</b></p>
<p><b>Nom de la structure : ARML Nouvelle-Aquitaine</b>  <b>Type de structure :</b> Association</p>
<p><b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b></p>
<p><b>Nom de la structure :</b> TEPP (FR CNRS 3435)  <b>Type de structure :</b></p>



# PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

---

Sommaire

**I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation** **Page 6**

A. Objectifs de l'expérimentation

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

2.2. Analyse qualitative

3. Bénéficiaires indirects

**II. Déroulement de l'expérimentation** **Page 8**

A. Actions mises en œuvre

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

2. Partenaires financiers

C. Pilotage de l'expérimentation

D. Difficultés rencontrées

**III. Enseignements généraux de l'expérimentation** **Page 10**

A. Modélisation du dispositif expérimenté

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

4. Impacts sur la structure

**Conclusion** **Page 11**

## Introduction

### **I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation**

- Objectifs de l'expérimentation

L'expérimentation vise à renforcer l'offre de service mobilité des missions locales, à la fois en développant l'expertise et la compétence des équipes, en leur apportant les outils pédagogiques nécessaires à la construction des ateliers et actions collectives de mise en situation, et en renforçant les aides qu'elles peuvent mobiliser pour les publics les plus précaires.

- B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé : Conseillers en Insertion Professionnelle des ML participantes et Jeunes inscrits à la ML, bénéficiant d'un accompagnement vers l'emploi

2. Bénéficiaires directs :

#### 2.1. Statistiques descriptives

61 conseillers de 13 Missions Locales d'Aquitaine ont bénéficié des actions de formation  
1937 jeunes ont participé à au moins 1 des actions mise en œuvre par les conseillers

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
<b>1. Jeunes</b>		
<b>Âge</b>		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		147
18-25 ans		1790
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
<b>Situation</b>		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		1937
Actifs occupés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
<b>Niveau de formation</b>		
Infra V		638
Niveau V		679
Niveau IV		598
Niveau III		24
Niveau III		6
Niveau I		1
<b>Sexe</b>		
Filles		906
Garçons		1031
<b>2. Adultes</b>		
<b>Qualité</b>		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		61
Éducateurs spécialisés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		

### 2.2. Analyse qualitative

Les conseillers bénéficiaires sont pour la plupart des personnels permanents des ML, qui outre le rôle de référent du jeune et de médiateur vers l'emploi, interviennent également sur des temps d'animation collective au sein des structures.

Les jeunes qui ont participé aux actions sont principalement des jeunes inscrits en dispositif Garantie Jeune ou sur des projets IEJ

### 3. Bénéficiaires indirects

## II. Déroulement de l'expérimentation

- A. Actions mises en œuvre

### **Action 1 : La formation des salariés : 1<sup>er</sup> niveau de cette expérimentation pour les conseillers.**

Ceux-ci, généralement, connaissent bien le territoire de compétences de la Mission Locales et son potentiel d'entreprise, mais également sont bien au fait des problématiques de déplacement.

La formation a permis de mieux cerner les problématiques individuelles de mobilité des jeunes en insertion, pour y apporter les réponses les plus appropriées qu'elles soient à rechercher chez le jeune ou dans son environnement,

Avec dans notre région la mise en œuvre de la Garantie Jeunes, le développement des compétences en animation collective et l'outillages des conseillers pour animer des ateliers collectifs a apporté au réseau une vraie plus value.

Le déploiement des actions auprès des jeunes :

### **Action 2**

- **Les diagnostics Mobilité : 1789 Jeunes** ont utilisé l'outil de l'association MOUVANCE ; parfois seuls ou accompagnés par le conseiller. Le diagnostic permet de balayer l'ensemble des compétences, capacités et moyens matériels et financiers nécessaires à l'autonomie dans les déplacements. C'est une manière, pour le jeune et son conseiller, de susciter une première réflexion sur la perception de ses difficultés de mobilité et les solutions mobilisables. Ce temps individuel permet de mettre des mots sur les problématiques que peut rencontrer le jeune, et permet d'envisager les actions de médiations proposées en suivant.
- **Les ateliers Mobilité et la médiation pour 1005 jeunes.** Les pratiques d'accompagnement collectif sont également recherchées, elles sont venues compléter l'accompagnement individuel habituel des missions locales. Elles permettent la remobilisation des jeunes vers l'acquisition de nouveaux savoir-faire en s'appuyant sur une dynamique de groupe, et par la transmission de connaissances par les pairs. Le travail de connaissance et de repérage se fait en fonction des besoins de déplacement auxquels le jeune est confronté dans le cadre du travail sur son projet professionnel et de sa mise en œuvre.
- 
- **Les expériences de déplacement pour 206 jeunes** : une expérimentation concrète de la mobilité pour les participants, est bien d'aller au-delà des freins identifiés par les diagnostics et d'élargir les champs de possibilité que les jeunes envisagent pour eux-mêmes, en s'appuyant également sur les nouvelles formes de mobilité disponibles

### **Action 3**

- **L'appui renforcé à la préparation du code de la route pour 64 jeunes**
  - **L'aide au financement des BSR-AM pour 88 jeunes**
  - **L'aide à la location de 2 roues pour 41 jeunes**
- Les diagnostics et les ateliers, concertés avec le travail d'accompagnement vers l'emploi, permettent de repérer les jeunes pour lesquels un coup de pouce financier présente un réel moyen de débloquent une situation d'empêchement, et de trouver le moyen de mobilité qui permettra un accès à des solutions d'emploi ou de formation. Dans cette action, les acteurs de la mobilité implantés sur les territoires des ML sont sollicités. Ils sont depuis quelques années de plus en plus nombreux, mais avec des modes de fonctionnement précaires. Nous rappelons que de nombreuses Missions



locales sont à l'initiative d'un système de prêts de 2 roues certains parfois le gèrent encore en directe.

De la même façon, les diagnostics et ateliers permettent de mieux repérer les jeunes pour lesquels le permis de conduire s'avère indispensable au regard du projet professionnel et/ou du lieu de résidence, mais qui présentent des difficultés pour le passage de l'examen, et en particulier du code. Un appui renforcé sur le développement des capacités cognitives est susceptible de favoriser l'obtention du code ; les aides de droit commun pour le passage de la conduite sont ensuite mobilisées (FAJ ? Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, FASTT...)

- B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
MOUVANCE	Association	Formation des conseillers (53)
Wimoov	Association	Formation des conseillers (8)
INSUP	Association	Animation ateliers

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	51%
Cofinancements extérieurs à la structure	2%
Autofinancement	47%

- 
- **Pilotage de l'expérimentation** : le projet coordonné par l'animation régionale a rassemblé 13 missions locales sur 17 partantes au départ . Les 13 Missions Locales ont participé aux comité de pilotage. La concertation a consisté en une régulation des actions dans les ML et au redéploiement des moyens alloués en fonction des réalisations à chaque étape intermédiaire.

Nous avons également bénéficié d'un appui de l'ANSA, qui a permis un travail méthodologique sur l'analyse des solutions Mobilités d'un territoire.

#### D. Difficultés rencontrées

Retard dans la mise en œuvre des formations des conseillers, pour des raisons médicales de la formatrice. Les actions en direction des jeunes n'ont véritablement commencé qu'au 2<sup>ème</sup> semestre du projet.

Retrait de 4 ML qui a donné lieu à un redéploiement des actions et de leur financement.

Désistement d'1 ML après la phase formation

Mise en œuvre tardive des actions dans 3 ML ;

Les retards ou désistements sont imputables d'une part à la révision de l'enveloppe financière initialement demandée mais surtout à la mise en œuvre dans les ML de la Garantie Jeunes dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2015, ce qui a provoqué une nécessaire réorganisation des équipes, et des attributions des conseillers avec un démarrage différé des actions convenues dans l'expérimentation ;

La fusion des régions avec la création de la Nouvelle-Aquitaine a impacté à la fois la disponibilité de nos interlocuteurs institutionnels traditionnels (Service de l'Etat ; DIRECCTE , DRJSCS, et du Conseil régional ).

L'équipe technique de l'ARML a également été impactée car concernée par l'opération de création de l'ARML Nouvelle-Aquitaine et la fusion des associations . De ce fait, la convention a été transférée par voie d'avenant à l'ARML Nouvelle-Aquitaine.

### III. Enseignements généraux de l'expérimentation

#### - A. Modélisation du dispositif expérimenté

L'outil de diagnostic de Mouvances a pu être expérimenté avec un nombre conséquent d'utilisateur. Par manque de temps et de disponibilité nous n'avons pas à ce jour une évaluation complète de cet outil. Mais les conseillers constatent que c'est un très bon support pour aborder l'ensemble des composantes des capacités de mobilités d'un jeune. Il permet de mettre des mots sur les difficultés rencontrées par le jeune et de clarifier les pistes de médiation. Il pourrait évoluer vers davantage de spécialisation pour le public ML et par rapport aux caractéristiques d'un territoire. Reste le coût d'utilisation, avec la fin du financement, il n'est pas certain que les ML aient les moyens de continuer sous cette forme.

#### - B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé : transfert de compétences auprès d'autres conseillers en insertion

2. Actions menées dans le cadre du dispositif : réflexion sur l'adaptation du diagnostic Mobilité aux spécificités des jeunes et des territoires.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

4. Impacts sur la structure

Très concrètement, les compétences acquises par les conseillers bénéficiaires demeurent dans la Mission Locale et seront valorisées au bénéfice des jeunes au-delà de l'expérimentation.

## **Conclusion**

Une expérimentation qui atteint ses objectifs ; la montée en compétence des conseillers en insertion sur l'approche des problématiques de mobilité chez un jeune et de l'accompagnement à la mobilité est atteint.

Sur 2 ans, 1937 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement mobilité. L'accompagnement à la mobilité demeure un acte professionnel essentiel dans les Missions Locales, ce sera particulièrement important en 2017, dans le nouveau cadre législatif du Parcours Contractualisé d'Accompagnement à l'Autonomie et l'Emploi (PACEA).

Même si aujourd'hui, nous voyons évoluer favorablement la prise en compte de la mobilité dans les facteurs favorisant l'insertion sociale et professionnelle, les acteurs de la mobilité sur nos territoires sont trop souvent dépendants de l'instabilité des moyens.

Les besoins d'accompagnement sont très importants, les réponses insuffisantes et non pérennes dans bien des territoires. Souvent la Mission Locale est seule à apporter un soutien. Elle mobilise les outils que leur statut de membre du Service Public de l'Emploi leur permet de gérer (dispositifs d'accompagnement, leviers financiers, mobilisation des partenaires...).

De ce fait, il est dans le rôle des ARML de contribuer à la formation et à l'outillage des conseillers et au développement des pratiques prometteuses

Dans les mois qui suivent, nous aurons l'occasion, lors de temps de travail intermissions locales de valoriser les apports de ce projet.

### **Annexes obligatoires à joindre au fichier :**

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**
- **Tableau 4 sur l'exécution financière**

## **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)



**Restitution du porteur de projet**  
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation  
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

<b>Numéro du projet</b>	AP5_74	<b>Nom de la structure porteuse de projet</b>	ARML Nouvelle.aquitaine		
	<b>Bénéficiaires entrés l'année 1</b>	<b>Bénéficiaires entrés l'année 2</b>	<b>Bénéficiaires entrés l'année 3</b>	<b>Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation</b>	<b>Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif</b>
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b>					
Jeunes	694	1243		1937	
Adultes	61			61	
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	755	1244		1999	

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation

<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>	
<b>1. Jeunes</b>	
<b>Âge</b>	
Moins de 6 ans	
6-10 ans	
10-16 ans	
16-18 ans	147
18-25 ans	1790
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	
<b>Situation</b>	
Elèves en pré-élémentaire	
Elèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	1937
Actifs occupés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	
<b>Niveau de formation</b>	
Infra V	638
Niveau V	679
Niveau IV	598
Niveau III	24
Niveau III	6
Niveau I	1
<b>Sexe</b>	
Filles	906
Garçons	1031
<b>2. Adultes</b>	
<b>Qualité</b>	
Parents	
Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	61
Éducateurs spécialisés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	

<b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>	
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
<b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>	
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Régionale
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?</b>	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire

**Remarques**

Les données statistiques concernant les jeunes bénéficiaires de l'action FEJ sont issues du système d'information Milo commun à toutes les Missions Locales.

**Restitution du porteur de projet**  
**Annexe 1 - Aide au remplissage**

Ce document a pour but de mieux connaître le public (nombre et composition) et l'échelle d'intervention des expérimentations financées par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Il est à compléter dans le cadre de la restitution finale **au format excel suivant « APX\_XXX\_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », « APDOMX\_XXX\_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », « HAP\_XXX\_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », selon les codes qui vous ont été attribués.**

Cette aide reprend la structure du document et précise les modalités de remplissage du document.

**A noter : les parties du document en italique (identifiant du projet, nom de la structure porteuse, catégorie Autres) sont modifiables. Une case remarque est à votre disposition en bas du document pour toute remarques concernant le remplissage de ce document.**

**Identification**

Le code qui vous a été attribué, qui constitue l'identifiant FEJ de votre expérimentation, doit être renseigné dans la cellule suivant "Identifiant du projet", en cohérence avec l'archivage du fichier (APSCOX\_XX, APDOMX\_XXX, HAP\_XXX, etc.). Il vous est ensuite demandé de renseigner le nom de la structure qui porte le projet.

**Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action**

Il s'agit de suivre le nombre de bénéficiaires effectifs **entrant dans le dispositif** pour chaque année.

Une année du dispositif ("Année 1, Année 2, Année 3") correspond à une "**promotion**" de bénéficiaires **recrutés**. Pour les expérimentations en milieu scolaire ou universitaire par exemple, les bénéficiaires seront recensés par année scolaire. Si le programme recrute des bénéficiaires en continu, il s'agit de périodes de 12 mois à partir du démarrage du dispositif. Toute précision à ce sujet peut être indiquée dans la case "Remarques".

**Exemple: si un dispositif prévoit l'entrée de 13 000 bénéficiaires l'année 1, 27 000 nouveaux bénéficiaires l'année 2, aucun nouveau bénéficiaire l'année 3; alors B9 = 13 000, C9 = 27 000; D9 = 0 et E9 = 40 000.**

Il est important de souligner que par "**bénéficiaires**" de l'action nous entendons les **bénéficiaires directement touchés par l'action, c'est-à-dire les personnes étant en contact direct avec le programme lors de son déroulement (bénéficiaire d'une formation, d'un accompagnement, etc.)**. Par exemple, une expérimentation dont l'action principale serait une formation du personnel des missions locales bénéficie directement à ce public adulte et indirectement aux jeunes suivis par les missions locales ; le document nous renseignera donc uniquement sur ce public adulte.

Cette première section récapitule le nombre total de bénéficiaires, selon qu'ils sont jeunes (moins de 25 ans) ou adultes. Cette distinction est faite par l'âge mais également par la qualité : un éducateur spécialisé de 24 ans bénéficiant du programme **en tant qu'éducateur** (mis en réseau avec d'autres professionnels de jeunesse par exemple) sera comptabilisé comme un bénéficiaire adulte.

Les première, deuxième et troisième colonnes détaillent le nombre de bénéficiaires par "**promotion**" du **dispositif** (voir plus haut), pour les jeunes bénéficiaires, pour les adultes bénéficiaires et pour l'ensemble des bénéficiaires.

La quatrième colonne détaille le nombre de bénéficiaires directs **entrés dans le dispositif (qu'ils aient abandonné ou non en cours de route) pendant toute la durée de l'expérimentation**. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

Dans la dernière colonne, il s'agit de renseigner le nombre de bénéficiaires **ayant abandonné ou ayant été exclus pendant toute la durée du dispositif**. Par exemple un bénéficiaire ayant déménagé dans une région où le dispositif n'existe plus sera comptabilisé dans cette catégorie. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

**Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques**

## 1. Jeunes

Dans cette section, il s'agit de préciser la composition du public **effectivement touché** de jeunes bénéficiaires à **leur entrée dans le dispositif** en termes d'âge, de situation, de niveau de formation et de sexe. Pour chaque caractéristique, **le nombre de jeunes de chaque sous-catégorie (tranche d'âge par exemple) doit être précisé**. Ces caractéristiques sont détaillées ici.

L'âge est défini par tranche. Chaque tranche inclut l'âge le plus bas, mais exclut l'âge le plus haut : la catégorie "moins de 6 ans" regroupe les enfants jusqu'au jour de leur 6<sup>ème</sup> anniversaire exclus, la catégorie "6-10 ans" regroupe les plus de 6 ans (à partir du jour de leur 6<sup>ème</sup> anniversaire inclus) jusqu'au jour de leur 10<sup>ème</sup> anniversaire exclus, etc. **Pour la catégorie "18-25 ans", le 25<sup>ème</sup> anniversaire est inclus, tout comme l'année qui suit, jusqu'au 26<sup>ième</sup> anniversaire exclus.**

La variable "situation" permet de distinguer les élèves scolarisés, des étudiants du supérieur, des demandeurs d'emploi et des actifs occupés.

Pour les élèves scolarisés, il s'agit de préciser le type d'établissement scolaire fréquenté : pré-élémentaire, élémentaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel et CFA. Les étudiants du supérieur sont regroupés sous une seule catégorie. A noter que les étudiants du supérieur en CFA doivent être comptabilisés dans la catégorie "étudiants du supérieur" et pas dans la catégorie "jeune apprentis en CFA".

La catégorie "demandeurs d'emploi" regroupe toute personne sans emploi, en recherche d'emploi, inscrite ou non au Pole Emploi. Les stagiaires de la formation professionnelle font partie des demandeurs d'emploi.

La catégorie "Autres" doit être utilisée pour les situations ne correspondant pas aux catégories prédéfinies. Ce sera par exemple le cas de jeunes en errance. Dans ce cas, vous pouvez préciser de quelle situation il s'agit.

Le niveau de formation se décline comme suit :

- Niveau infra V : niveau de formation inférieur à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré ;
- Niveau V : niveau de formation équivalent à celui du BEP ou du CAP, et par assimilation, du CFPA du premier degré ;
- Niveau IV : niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat général, professionnel ou technologique ;
- Niveau III : formations du niveau du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur ;
- Niveau II : formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou du master 1 ;
- Niveau I : formation de niveau supérieur à celui du master 1.

Comme souligné précédemment, si le public cible de l'expérimentation menée ne correspond pas aux catégories présentées pour chaque caractéristique, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

## 2. Adultes

Dans cette section, le public d'adultes bénéficiaires n'est caractérisé que par sa qualité, c'est-à-dire **la relation qu'il entretient avec le jeune** (parents) ou **la fonction qu'il occupe** (enseignants, conseillers d'orientation et psychologues, etc.). Vous devez préciser le nombre de bénéficiaires directs adultes de chaque sous-catégorie (parents, enseignants, etc.) composant le public de l'expérimentation.

Si le public cible de votre expérimentation ne correspond pas aux catégories présentées ici, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

**Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif**

### 1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?

Cette question permet d'identifier si la totalité ou une partie des bénéficiaires directement touchés par le dispositif est inscrite et suivie par la mission locale. La question doit être renseignée selon la prévision avant le démarrage de l'expérimentation et en fonction de ce qui a été effectivement mis en place. Les cases sont pré-remplies.

#### **Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place**

Les cases de cette section sont pré-remplies. Il faut sélectionner la réponse adaptée selon la prévision avant le démarrage de l'expérimentation dans la première colonne puis à la fin de l'expérimentation, en fonction de ce qui a été finalement mis en place.

#### **1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :**

Il suffit de sélectionner l'échelle d'intervention de votre expérimentation. Cette échelle d'intervention est définie comme suit :

- Communale : une ou plusieurs communes ou communautés de communes ou d'agglomération dans un même département ;
- Départementale : un ou plusieurs départements dans une même région ;
- Régionale : une seule région ;
- Inter-régionale : 2 et 3 régions ;
- Nationale : plus de 3 régions.

Un seul choix est possible : une expérimentation mise en place dans plusieurs départements d'une même région sera classé dans la catégorie "départementale" si elle n'est pas mise en place dans tous les départements de la région ; dans le cas contraire, elle sera placée dans la catégorie "régionale". Dans le cas d'une expérimentation mise en place dans des communes de plusieurs régions, l'expérimentation sera classée comme "inter-régionale" s'il s'agit de 2 ou 3 régions, ou "nationale" s'il s'agit de plus de 3 régions.

#### **2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?**

Il s'agit de caractériser la part d'intervention sur des quartiers politique de la ville. Par exemple, un dispositif mis en place uniquement dans des établissements en zone urbaine sensible (ZUS) pourra répondre "Oui, la totalité".

#### **Remarques**

Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.





**Restitution finale du porteur de projet**  
**Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

<b>Numéro du projet</b>	<i>AP5_74</i>
-------------------------	---------------

	<b>Nom de l'outil</b>	<b>Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)</b>	<b>Utilisateurs ou destinataires</b>	<b>Format (papier, électronique, etc.)</b>	<b>Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)</b>
<b>1</b>	Outils de diagnostic MOUVANCES	pédagogique	Conseillers en insertion -jeunes	en ligne	oui avec des adaptations spécifiques qui pourraient être
<b>2</b>	Outils pédagogiques Atelier Mobilité	pédagogique, développement des compétences des jeunes	Conseillers en insertion -jeunes	papier	adaptés de la malette à outils MOUVANCES et adaptés à chaque territoire d'intervention
<b>3</b>					
<b>4</b>					
<b>5</b>					
<b>6</b>					
<b>7</b>					
<b>8</b>					
<b>9</b>					
<b>10</b>					